



N° 44/2022

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA  
AUX CLUBS PARTICIPANT AUX COMPÉTITIONS DE L'UEFA

À l'attention  
du Président ou de la Présidente  
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence VOU/RLE	Date 27 juin 2022
-----------------	------------------------	----------------------------	----------------------

### **Lettre d'information concernant la lutte contre le dopage pour la saison 2022/23**

Madame, Monsieur,

En ce début d'une nouvelle saison, nous aimerions vous donner des informations sur différents aspects du programme de lutte contre le dopage de l'UEFA, qui doivent être communiquées aux joueuses et aux joueurs ainsi qu'au personnel compétent de votre association ou de votre club. Même si cette lettre sera envoyée directement aux clubs qualifiés pour les compétitions de l'UEFA, nous demandons aux associations membres de veiller à ce qu'elle soit transmise aux représentants et aux médecins de chacune de leurs équipes nationales.

#### **Lutte contre le dopage**

##### **Formation des joueuses et des joueurs et de leur personnel d'encadrement**

Un principe central du programme de lutte contre le dopage de l'UEFA est que toutes les joueuses et tous les joueurs doivent recevoir une formation avant de passer leur premier contrôle antidopage. L'UEFA effectue des contrôles antidopage dans toutes ses compétitions, c'est pourquoi il est déterminant que les associations membres veillent à ce que les joueuses et les joueurs de leurs équipes nationales et de leurs clubs qualifiés bénéficient au minimum d'un programme de formation avant d'évoluer au niveau international.

Pour soutenir cet objectif, l'UEFA a prévu un financement pour des activités de formation en lien avec la lutte contre le dopage dans le cadre de son programme HatTrick V. Afin de pouvoir bénéficier de ce financement, les associations membres de l'UEFA devront organiser, en collaboration avec leur organisation nationale antidopage (ONAD), des activités éducatives contre le dopage destinées à sensibiliser et à informer les joueuses et les joueurs ainsi que leur personnel d'encadrement, à leur transmettre certaines valeurs et à développer leur capacité de décision, en vue de prévenir le dopage intentionnel et accidentel. Les joueuses et les joueurs devraient suivre ce programme de formation au moins une fois tous les deux ans afin que leurs connaissances soient à jour.

---

Toutes les séances de ce programme doivent être menées par une personne formée et compétente, et devraient inclure, au minimum, des informations sur les sujets suivants : principes et valeurs associés à un sport propre, droits et responsabilités de la joueuse et du joueur et de son personnel d'encadrement, procédures de contrôle antidopage, substances et méthodes interdites, violations des règles antidopage, conséquences du dopage, comment signaler un problème en la matière, utilisation sans risque de médicaments, et risques associés à la prise de compléments alimentaires ou de drogues récréatives. Il est également nécessaire d'attirer l'attention des joueuses et des joueurs sur le fait que des contrôles antidopage peuvent être effectués en tout temps, en compétition et hors compétition, et que des échantillons d'urine et de sang peuvent être prélevés.

Les joueuses et les joueurs doivent aussi recevoir le document annexé « Données relatives aux contrôles antidopage : informations pour les joueurs », qui contient des détails sur leurs droits et leurs responsabilités pendant un contrôle antidopage, les informations figurant sur le formulaire *Contrôle antidopage* ainsi que leur prise de connaissance et leur accord en ce qui concerne le traitement de leurs données.

Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec l'unité Antidopage de l'UEFA à l'adresse [antidoping@uefa.ch](mailto:antidoping@uefa.ch). Les joueuses et les joueurs, les parents, les entraîneurs et les médecins d'équipe peuvent également consulter la [Plateforme d'e-learning ADEL](#) de l'AMA, qui propose des programmes d'éducation à l'intention de chaque groupe cible.

### **Contrôles antidopage**

Comme expliqué plus haut, l'UEFA effectue des contrôles antidopage dans toutes ses compétitions. Les joueuses et les joueurs doivent avoir connaissance du fait qu'outre les contrôles antidopage de l'UEFA, ils peuvent également être soumis à des contrôles antidopage de la part d'ONAD ou de la FIFA hors compétition et dans le cadre de leurs propres événements. L'UEFA cherche à coordonner autant que possible ses contrôles antidopage avec ces organisations et a signé des accords de collaboration avec 33 ONAD européennes à cette fin. Il est néanmoins possible que des équipes, des joueuses et des joueurs subissent des contrôles antidopage plusieurs fois de suite à intervalles rapprochés, qu'il s'agisse de contrôles aléatoires ou de contrôles ciblés.

### **Instructions aux organisateurs de matches de l'UEFA**

L'équipe recevante doit mettre à disposition un local de contrôle antidopage tel que décrit dans l'annexe B du *Règlement antidopage de l'UEFA*. Un miroir devrait également être installé derrière les toilettes pour faciliter la supervision du prélèvement de l'échantillon.

Les organisateurs du match doivent aussi garantir que le Wi-Fi est suffisamment puissant dans le local de contrôle antidopage pour l'utilisation des formulaires de contrôle antidopage électroniques de l'UEFA, et que le nom et le mot de passe du réseau Wi-Fi sont clairement indiqués à l'intention du contrôleur antidopage. Pour certaines compétitions, l'UEFA fixe des exigences supplémentaires pour le local de contrôle antidopage. Les informations sur ces exigences supplémentaires peuvent être consultées dans le manuel de la compétition correspondante.

---

Pour chaque match **sans** directeur de site **ni** responsable de match désigné par l'UEFA, l'équipe recevante devra nommer un agent de liaison antidopage. L'agent sera chargé de veiller à ce que le local de contrôle antidopage et tout le matériel et l'équipement nécessaires sont disponibles et prêts à être utilisés pour le contrôle antidopage. Il n'est pas nécessaire que l'agent de liaison antidopage dispose d'une formation médicale ; il peut assumer d'autres tâches organisationnelles liées au match. Il doit toutefois pouvoir s'exprimer en anglais et rester à la disposition du contrôleur antidopage jusqu'à la fin du contrôle antidopage.

Pour chaque match où l'UEFA **désigne** un directeur de site ou un responsable de match, l'équipe recevante est tenue de nommer une personne qui puisse remplir la fonction d'accompagnateur antidopage dans le cas où un contrôleur antidopage de l'UEFA se présenterait. Le rôle de l'accompagnateur antidopage est d'informer, d'accompagner et d'observer les joueuses et les joueurs sélectionnés pour le contrôle antidopage, et d'assister le contrôleur antidopage dans son travail. Plus d'informations sur les exigences en lien avec le rôle d'accompagnateur antidopage, sur ses tâches et son indépendance sont disponibles dans le manuel de la compétition correspondante.

Lors de chaque match, deux places de la meilleure catégorie doivent être réservées aux contrôleurs antidopage de l'UEFA dans la tribune d'honneur ou une tribune similaire. Ces places doivent être situées en bout de rangée, à côté de la place réservée au délégué de match de l'UEFA, et permettre d'accéder facilement au local de contrôle antidopage.

Les stadiers aux entrées principales du stade doivent être informés que les contrôleurs antidopage de l'UEFA devront accéder librement au stade. Pour tous les matches où un contrôleur antidopage est présent, l'équipe recevante doit également organiser le retour du contrôleur antidopage jusqu'à son hôtel à la fin du contrôle antidopage.

### **Joueuses et joueurs mineurs**

Certaines exigences spécifiques doivent être observées dans les procédures de contrôle lors du prélèvement d'un échantillon sur des joueuses et des joueurs mineurs. Le *Règlement antidopage de l'UEFA* définit un mineur comme une personne physique qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans.

Les joueuses et les joueurs mineurs doivent être informés en présence d'un adulte qu'ils ont été sélectionnés pour subir un contrôle antidopage, et peuvent choisir d'être accompagnés par un représentant de l'équipe pendant toute la phase de prélèvement de l'échantillon. Si une joueuse ou un joueur mineur renonce à la présence de son représentant de l'équipe pendant la phase de prélèvement de l'échantillon, un représentant du contrôleur antidopage doit être présent.

Les associations et les clubs participant aux compétitions de l'UEFA s'engagent à faire en sorte que le *Formulaire de prise de connaissance et d'accord pour les mineurs* soit dûment rempli et signé par chaque joueuse ou joueur mineur-e qui participe. Veuillez observer que cette opération doit être effectuée avant le début d'une compétition, et pas seulement avant la phase finale. Les formulaires dûment remplis doivent être conservés par les associations nationales ou par les clubs, et être présentés à l'UEFA sur demande.

---

## Liste des interdictions de l'AMA

Chaque année, l'Agence mondiale antidopage (AMA) publie sur son site Web (<https://www.wada-ama.org/fr>) une liste des substances et méthodes interdites dans tous les sports. La *Liste des interdictions* entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et est publiée par l'AMA trois mois avant son entrée en vigueur ; toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, une substance peut être ajoutée à la *Liste des interdictions* en tout temps. Les joueuses et les joueurs sont personnellement responsables de s'assurer qu'aucune substance, drogue ni médicament interdit ne pénètre dans leur organisme.

## Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Toutes les demandes d'AUT sont traitées par l'UEFA conformément au *Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques* de l'AMA en vigueur (ci-après « SIAUT »). Nous recommandons vivement à vos médecins d'équipe, à vos joueuses et à vos joueurs de lire attentivement le *Guide de l'UEFA relatif à la Liste des interdictions de l'AMA et aux AUT* ci-joint, pour des informations plus détaillées sur les AUT.

Les joueuses et les joueurs qui participent aux compétitions de l'UEFA ou à des matches amicaux internationaux au niveau senior (équipe nationale A) et qui doivent utiliser des substances ou des méthodes interdites à des fins thérapeutiques doivent soumettre une demande d'autorisation préalable à l'UEFA via le [formulaire de demande d'AUT](#) numérique. Le formulaire de demande d'AUT peut être trouvé en tapant **tue.uefa.com** dans n'importe quel moteur de recherche.

Les demandes d'autorisation doivent être soumises uniquement à l'UEFA et non aux ONAD. Les justificatifs médicaux et le formulaire de consentement signé par la joueuse ou le joueur et son médecin traitant doivent être joints à la demande. Sauf cas d'urgence médicale, les médecins ne doivent pas recourir à des substances ou méthodes interdites avant que l'UEFA n'ait accordé ou reconnu l'AUT correspondante.

L'AMA publie des listes de contrôle précisant les exigences pour les demandes d'AUT portant sur de nombreux problèmes médicaux communs. Les médecins doivent s'assurer que l'ensemble des exigences sont remplies avant de demander une AUT à l'UEFA, faute de quoi les demandes seront renvoyées à l'expéditeur pour plus d'informations, et le processus d'octroi d'une AUT sera retardé. Ces documents peuvent être téléchargés sur le [site de l'AMA](#).

L'AMA a également élaboré un [document d'orientation sur les glucocorticoïdes \(GC\) et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(AUT\)](#) afin d'aider les médecins d'équipe à comprendre les nouvelles règles concernant les voies d'administration des GC entrées en vigueur conformément à la [Liste des substances et méthodes interdites 2022](#). Afin de réduire le risque qu'une joueuse ou un joueur soit sanctionné car le niveau de glucocorticoïde, de ses métabolites ou de ses marqueurs excède le taux admis dans le cadre d'une analyse d'échantillon d'urine prélevé durant une compétition, nous vous recommandons fortement de transmettre le document d'orientation de l'AMA à vos médecins d'équipe.

Les AUT octroyées par la FIFA sont automatiquement valables pour les compétitions de l'UEFA. Par contre, les AUT accordées par les ONAD ne sont valables pour les compétitions de l'UEFA que si elles ont été reconnues par l'UEFA. Dans le cas d'une demande de reconnaissance d'une AUT, une copie du formulaire

---

de demande original et de toutes les informations médicales transmises à l'instance d'autorisation (documents traduits, si nécessaire, dans l'une des trois langues officielles de l'UEFA) est remise à l'unité Questions antidopage de l'UEFA, avec tout autre document spécifique demandé par l'UEFA.

Les joueuses et les joueurs participant à des matches amicaux internationaux au niveau junior (c.-à-d. toutes les équipes nationales juniors jusqu'aux M21 compris) doivent soumettre leur demande d'AUT à leur ONAD, et non à l'UEFA.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre sans délai la présente lettre circulaire, le *Règlement antidopage de l'UEFA* (édition 2021) ainsi que la *Liste des interdictions 2022* de l'AMA à vos médecins d'équipe, qui devront ensuite informer les joueuses et les joueurs en conséquence.

### **Rubrique Antidopage sur UEFA.com**

Tous les documents relatifs aux questions antidopage (le *Règlement antidopage de l'UEFA* (édition 2021), la *Liste des interdictions 2022* de l'AMA, la *Liste des interdictions 2022 : résumé des principales modifications et notes explicatives*, le *Guide de l'UEFA relatif à la Liste des interdictions de l'AMA et aux AUT*, la lettre circulaire de l'UEFA n° 81/2021 concernant la *Liste des interdictions 2022* de l'AMA, les dépliants antidopage à l'intention des joueuses et des joueurs, et le document d'orientation sur les glucocorticoïdes) ainsi que toute autre information sur les questions antidopage peuvent être téléchargés dans plusieurs langues dans la rubrique Antidopage du site [UEFA.com](https://www.uefa.com). Ils peuvent également être téléchargés dans la section antidopage de TIME.

L'UEFA dispose d'une plateforme confidentielle « Intégrité », qui a été conçue pour permettre aux joueuses et aux joueurs ainsi qu'au personnel des équipes de signaler leurs soupçons de dopage. L'UEFA encourage toute personne qui a assisté à une violation des règles antidopage ou qui a de bonnes raisons de croire qu'un cas de dopage s'est produit en rapport avec le football à se rendre sur cette plateforme. Les informateurs ont la possibilité de fournir leurs coordonnées ou d'accéder à une boîte aux lettres sécurisée où des informations peuvent être communiquées de manière anonyme. La plateforme « Intégrité » est accessible sur le site Web de l'UEFA <https://integrity.uefa.org/index.php> ou via l'app « UEFA Integrity », qui peut être téléchargée dans l'App Store ou dans Google Play.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir un complément d'information, veuillez envoyer un e-mail à [antidoping@uefa.ch](mailto:antidoping@uefa.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**U E F A**



Theodore Theodoridis  
Secrétaire général

---

## Annexes

- [Règlement antidopage de l'UEFA \(édition 2021\)](#)
- [Règlement disciplinaire de l'UEFA \(édition 2022\)](#)
- [Liste des interdictions 2022 de l'AMA](#)
- [Résumé des principales modifications et notes explicatives de la Liste des interdictions 2022 de l'AMA](#)
- [Document d'orientation sur les glucocorticoïdes de l'AMA](#)
- [Lettre circulaire de l'UEFA n° 81/2021](#)
- Données relatives aux contrôles antidopage : informations pour les joueuses et les joueurs
- Formulaire de prise de connaissance et d'accord pour les mineurs
- Guide de l'UEFA relatif à la Liste des interdictions de l'AMA et aux AUT
- [Formulaire de demande d'AUT de l'UEFA](#)

## Copie (avec annexes)

- Comité exécutif de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- Commission médicale de l'UEFA
- Panel antidopage de l'UEFA
- FIFA, Zurich